

monde, car il y a de fortes divergences d'opinions là-dessus. Il semble exister une conspiration du silence à la Chambre pour ne pas aborder la question. Nous aurions dû le faire depuis longtemps.

Le secrétaire parlementaire a également parlé des répercussions sur les relations fédérales-provinciales. De fait, si l'on examine les précédents, la plupart des motions à ce sujet ont été acceptées et non retirées. Je pourrais énumérer une longue liste de cas où la correspondance a été publiée. Il n'est plus de mise pour le gouvernement de se dissimuler sous le couvert du secret et du caractère confidentiel. Cela vaut également pour la motion sur l'ACDI dont nous parlerons ensuite. Il en va exactement de même dans ce cas-là. L'opposition ne peut accomplir sa tâche et le gouvernement actuel refuse ce droit aux membres de l'opposition.

Quelle que soit l'opinion des députés sur la question, il est temps qu'ils se prononcent ouvertement et exigent du gouvernement qu'il nous tienne au courant.

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): Le vote porte sur la motion n° 15. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): En conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui, le vote sur la motion est différé jusqu'à 5 h 30 cet après-midi. Nous passons maintenant à la motion n° 30.

LES PROGRAMMES RÉGIONAUX POUR LES ANNÉES 1972 À 1975

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 16 octobre, de la motion de M. Munro (Esquimalt-Saanich):

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des résumés des programmes régionaux pour les années 1972-1973, 1973-1974 et 1974-1975, couvrant les régions telles que l'Afrique du Commonwealth, l'Amérique du Sud, l'Afrique francophone, ainsi que toutes les autres régions pour lesquelles des programmes régionaux ont été préparés.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je voudrais revoir brièvement le but de la motion que mon collègue le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a présentée. Elle demande au gouvernement de déposer les résumés de programmes régionaux pour certaines années. Il est bien clair que le député ne demande pas les études de ce que l'ACDI projette ni des documents relatifs aux négociations délicates qu'elle poursuit avec des pays qu'elle peut aider; ce que demande la motion, c'est la production des résumés des programmes régionaux en cours dont la Chambre des communes a approuvé les dépenses et dont sont responsables les députés.

Nous voulons ces documents parce que le budget de l'ACDI a atteint 933 millions de dollars pour l'année finan-

Programmes régionaux

cière courante et le gouvernement compte poursuivre son programme de développement international pendant les cinq prochaines années, de 1975 à 1980. C'est dire qu'au rythme actuel, le budget de l'ACDI passera à 0.7 p. 100 du produit national brut. S'il y a augmentation normale au cours de la prochaine année financière, le budget dépassera 1 milliard de dollars. Lorsque ce chiffre sera atteint, le grand public commencera à s'inquiéter pour de bon de l'usage des deniers publics à un moment où l'on préconise des restrictions. Ce n'est pas que nous refusions l'évolution normale du budget de l'ACDI mais en ce moment, en tant que Canadiens et députés à la Chambre des communes à qui il incombe d'approuver ce budget, il est impérieux de nous assurer que l'argent est dépensé à bon escient et que le public appuie le maintien du programme de l'ACDI.

Les députés ne sauraient évidemment parcourir le monde pour procéder à l'étude de 2,000 projets dans 76 pays. Il nous est tout simplement impossible de juger de l'efficacité de tous ces programmes. Mais il nous faudrait bien plus que les textes publicitaires préparés par l'ACDI pour nous rendre compte de l'utilité de ces projets. Nous avons besoin de critères pour les juger, comme nous en avons le devoir. Nous devons pouvoir donner aux Canadiens l'assurance que ce budget considérable qui est appelé à grossir—et je suis de ceux qui veulent qu'il grossisse—que l'argent est utilisé à bon escient. Nous avons besoin de critères de jugement, et c'est ce que la motion du député d'Esquimalt-Saanich cherche à obtenir.

Cependant, nous constatons que l'ACDI est plus que réticente à faire connaître ses modalités de gestion. Voilà qui a inquiété les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, et qui inquiète le nouveau sous-comité du développement international. Il y a deux ou trois ans, les députés en général et ceux notamment qui devaient approuver les crédits de l'ACDI en particulier se virent refuser le privilège d'examiner le rapport d'étude que la société Price-Waterhouse avait préparé sur la gestion de l'ACDI, sous prétexte qu'il s'agissait d'une question interne. Le printemps dernier, je me suis vu refuser les documents que je demandais concernant la stratégie quinquennale de l'ACDI. On refuse à présent à mon collègue de communiquer les relevés des initiatives de développement régional, inscrites dans le cadre des programmes courants. Nous nous posons donc la question suivante: pourquoi l'ACDI refuse-t-elle de donner aux députés une documentation sur laquelle nous avons droit de regard et dont nous devons avoir connaissance pour assumer nos responsabilités?

● (1720)

M. Paproski: Ils cachent quelque chose.

M. Roche: En mars dernier, le secrétaire parlementaire d'alors nous a déclaré, en rejetant la motion, que le dépôt des documents de l'ACDI pourrait nuire à la future conduite des relations extérieures du Canada. C'est là une déclaration intéressante. Non seulement c'est de la foutaise, mais cette assertion n'a même pas été appuyée par le député de Charlevoix (M. Lapointe) qui a pris la parole le premier, au cours du débat de la semaine dernière, au nom du gouvernement. Il a soutenu que la documentation relative au programme de développement régional faisait partie d'un tout et faisait entrer en ligne de compte des données économiques et historiques sur nos programmes d'aide dans ces pays.

C'est d'ailleurs ce que je veux souligner, monsieur l'Orateur. Étant donné que les documents demandés font partie d'un ensemble qui représente en premier lieu la politique